

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.014

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur le Boulevard Frédéric Garnier

VOTE : UNANIMITE

Les eaux pluviales du boulevard Frédéric Garnier sont rejetées directement sur la plage de la Grande Conche.

En 1998 la plage de la Grande Conche a été classée en B ce qui est satisfaisant. Par contre, l'irrégularité des analyses montrent que la qualité des eaux de baignades peut se détériorer.

L'année dernière, une première opération a été réalisée. Elle consistait à créer un bassin de retenue sur le niveau de Saint Georges.

Il est intéressant, parallèlement au programme de réensablement de la plage, de transformer le réseau d'assainissement afin de supprimer les rejets des parties centre et nord de la plage.

Il est prévu la création d'un bassin de rétention, de séparateurs d'hydrocarbures et le déversement des eaux vers le bassin de retenue du niveau.

Les Services Techniques Municipaux ont établi un dossier de consultation d'entreprises. Un avis d'appel d'offres a été lancé le 11 décembre 1998.

La commission d'ouverture des plis lors de sa réunion du 19 janvier 1999 a retenu l'offre proposée par le groupement d'entreprises DAVID/ROBINET pour un montant de 4 542 013,08 Frs T.T.C.

Cette position a été confirmée lors de la Commission du 28 janvier 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 27 novembre 1998,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres des 19 janvier 1999 et 28 janvier 1999
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure d'appel d'offres menée par le Maire et concernant la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le Boulevard Garnier, en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché, à intervenir avec le groupement d'entreprises DAVID/ROBINET pour un montant de 4 542 013,08 Frs T.T.C., retenu par la Commission d'Ouverture des Plis,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits de l'année 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS